

	Mairie d'IFS Esplanade François Mitterrand B.P. 44 – 14123 IFS	Département
	Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	CALVADOS
		Canton
		CAEN XVI
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		

L'an deux mille vingt-quatre

Le 19 février

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal sous la présidence de Michel PATARD-LEGENDRE, Maire,

Date de convocation 8 février 2024

Date d'affichage 8 février 2024

Nombre de conseillers en exercice 33

Présents 24

Votants 33

Etaient présents : Thierry RENOUF, Martine LHERMENIER, Mohamed MAÂCHE, Elodie CAPLIER, Pascal ESNOUF, Françoise DUPARC, Jean-Pierre BOUILLON, Philippe GIRONDEL, Josiane LEFEVRE-FOUBERT, Clément HUYGHE, Nadège GRUDE, Christophe MOUCHEL, Inès TOROND-MOYA, Lydie WEISS, Justine PREVEL-LAVERGNE, Christophe HEBERT, Jacqueline BAZILLE, Nicolle ANTHORE, Virginie DALY, Sébastien LAGALLE, Jean-Claude ESTIENNE, Aurélie TRAORE et Cédric EVANO **formant la majorité des membres en exercice.**

Procurations : Yann DRUET, Aminthe RENOUF, Ayhan AYDAR, Sylvain JOBEY, Nadia DAMART, Marc DURAN, Jean-Paul GAUCHARD, Sonia CANTELOUP, et Allan BERTU **avaient respectivement donné pouvoir à :** Françoise DUPARC, Jean-Pierre BOUILLON, Michel PATARD-LEGENDRE, Thierry RENOUF, Martine LHERMENIER, Mohamed MAÂCHE, Aurélie TRAORE, Cédric EVANO et Jean-Claude ESTIENNE.

Absents excusés : Yann DRUET, Aminthe RENOUF, Ayhan AYDAR, Sylvain JOBEY, Nadia DAMART, Marc DURAN, Jean-Paul GAUCHARD, Sonia CANTELOUP, et Allan BERTU.

Secrétaire de séance : Aurélie TRAORE et Pascal ESNOUF.

N° 2024-017 – VENTE DU LOGEMENT SITUÉ IMPASSE PAUL FORT (PARCELLE BT 100 P1 NOUVELLEMENT NOMMÉ BT337) – PROPOSITION DE HUIS CLOS

Conformément à l'article L.2121-18 du CGCT, le conseil municipal peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, de se réunir à huis clos.

Au regard de la nature et des conséquences du débat de la présente question, il est proposé au conseil municipal de l'examiner à huis clos.

VU l'article L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la délibération à huis clos ;

CONSIDERANT les motivations et explications apportées par Monsieur le Maire ;

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE :**

DECIDE que la question portant sur la vente du logement situé impasse Paul Fort (Parcelle BT 100 P1) soit examinée à huis clos.

IFS, le 19 février 2024

Le Maire,

Michel PATARD-LEGENDRE



Rendue exécutoire le : 21 février 2024

Affichée le : 21 février 2024

Acte à classer

2024-017

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-02-21T10-50-21.00 (MI251135573)

Identifiant unique de l'acte : 014-211403415-20240221-2024-017-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Vente du logement situé impasse Paul Fort (Parcelle BT 100 P1 nouvellement nommé BT337) - Proposition huis clos

Date de décision : 21/02/2024



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.2. Fonctionnement des assembles
5.2.2. Autres

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [2024-017.PDF](#)

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 21/02/24 à 09:53

Par [LELONG EMILIE](#)

Transmis

Date 21/02/24 à 10:50

Par [LELONG EMILIE](#)

Accusé de réception

Date 21/02/24 à 10:57